

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**MISE À JOUR DE
TARIFS (BUDGET
ORDURES MÉNAGÈRES
ET EBAG 2025-2026)**

N° CC_2025_0052

Séance du : mercredi 14 mai 2025

Convocation du : 07 mai 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

Représentés :

Robert BURGNIARD par Mylène SAILLET RAPHOZ, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Yannick CHARVET par Danielle COTTET

Excusés :

Guillaume MATHELIER, François LIERMIER, Christian AEBISCHER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC_2024_0043 en date du 15 mai 2024 relative aux tarifs de l'EBAG et du Conservatoire 2024/2025,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC_2024_0115 du 16 octobre 2024 relative à l'adoption des tarifs pour l'année 2025,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 mars 2025 n°CC_2025_0038 portant création et actualisation de tarifs politiques publique de la culture et du sport,

Budget principal :

Il apparaît que par rapport aux tarifs 2025-2026 qui ont été votés pour l'EBAG, deux modifications sont nécessaires à la demande de l'EBAG.

D'une part, le cycle de conférences d'Histoire de l'art sera finalement composé de 10 séances (au lieu de 8). Afin d'éviter que le changement de programmation et du nombre de conférences ne viennent impacter la délibération relative au vote des tarifs, il est proposé que les tarifs des conférences soient désormais votés par séance et non plus pour le cycle entier.

D'autre part, une erreur sur le tarif des ateliers journée peinture à l'eau / peinture à huile a été constatée dans le tableau des tarifs de l'EBAG annexé à la précédente délibération. Il convient donc de corriger le tableau en annexe en faisant apparaître un tarif annuel corrigé.

Budget Ordures Ménagères :

Suite au constat de plusieurs dysfonctionnements dans la collecte des cartons des professionnels dans le centre-ville d'Annemasse, les élus d'Annemasse Agglo ont validé en Bureau communautaire du 1^{er} avril de faire évoluer ses modalités de collecte sur l'ensemble du circuit qui est actuellement gratuite et concerne les zones urbaines denses de 7 communes de l'agglomération.

Les évolutions envisagées consistent à :

- conteneuriser la collecte afin de faciliter le travail des ripeurs et améliorer la propreté urbaine ;
- conditionner la collecte à une inscription au préalable afin de pouvoir identifier les changements de propriétaire et former les nouveaux arrivants à la gestion de leurs déchets ;
- avancer l'horaire de la collecte afin d'éviter des dépôts d'encombrants et/ou de cartons des habitants en soirée.

Pour pouvoir continuer à bénéficier de cette collecte, les commerçants vont devoir se doter d'un contenant (comme par exemple un roll grillagé ou un bac bleu) qui sera numéroté par Annemasse Agglo afin d'être identifié et collecté par le prestataire.

Afin d'accompagner les commerçants dans cette évolution du service, Annemasse Agglo propose un service de vente des contenants spécifiques aux commerçants sur le modèle de ce qui se pratique pour les bacs d'ordures ménagères. Les commerçants pourront passer par ce service ou acquérir eux même un contenant répondant aux exigences fixées par le règlement spécifique à cette collecte. L'adhésion à ce service sera conditionnée par une cotisation annuelle symbolique.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la modification des tarifs de l'EBAG et des ordures ménagères, conformément aux tableaux joints en annexe.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Renaud MOISSON
Date de signature : 15/05/2025
Qualité : Agglo - DGA Gestion Relation Usagers par délégation de Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 16/05/2025
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Direction des Finances,
de la prospective et de l'évaluation (DFPE)
Version du 14/04/2025

Envoyé en préfecture le 19/05/2025
Reçu en préfecture le 19/05/2025
Publié le 19/05/2025
ID : 074-200011773-20250515-CC_2025_0052-DE



BUDGET OM
Tarifs à partir du 15/05/2025

Désignation	Unité de mesure	Tarif 2025	Commentaire(s)
MISE A DISPOSITION D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES AUX COMMUNES			
Mise à disposition d'un camion benne	heure	71,91 €	Nouveau tarif
COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS DANS LES CENTRALITES			
Vente d'un conteneur grillagé	unitaire	147,00 €	Nouveau tarif
Vente d'un bac à roulette	unitaire	192,00 €	Nouveau tarif
Cotisation annuelle à la collecte des cartons des professionnels dans les zones urbaines denses	unitaire	15,00 €	Nouveau tarif